



**Revue Internationale de Langue,
Littérature, Culture et Civilisation**

Actes du colloque international

**Vol. 4, N°1, 25 août 2024
ISSN : 2709-5487**

Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation

Actes du colloque international sur le thème :

**« La modélisation de la sécurité et des stratégies de paix pour
une paix durable dans l’Espace CEDEAO »**

“Modeling of security and strategies for sustainable peace in ECOWAS zone”

**Revue annuelle multilingue
Multilingual Annual Journal**

www.nyougam.com
ISSN : 2709-5487
E-ISSN : 2709-5495
Lomé-TOGO

Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation

Directeur de publication : Professeur Ataféï PEWISSI, Littérature de l'Afrique anglophone

Directeur de rédaction : Monsieur Paméssou WALLA (MC), Littérature anglaise

Directeur adjoint de rédaction : Professeur Mafobatchie NANTOB, Sociologie

Comité scientifique

Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé, Littératures africaine et américaine

Professeur Léonard KOUSSOUHON, Université Abomey-Calavi, Linguistique appliquée

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé, Philosophie

Professeur Koffi ANYIDOHO, University of Legon, Littérature orale

Professeur Augustin AINAMON, Université d'Abomey-Calavi, Etudes américaines

Professeur Essoham ASSIMA-KPATCHA, Université de Lomé, Histoire

Professeur Abou NAPON, Université de Ouagadougou, Sociolinguistique

Professeur Martin Dossou GBENOUGA, Université de Lomé, Littérature africaine

Professeur Kossi AFELI, Université de Lomé, Sciences du langage

Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé, Littérature africaine

Professeur Méterwa A. OURSO, Université de Lomé, Linguistique

Comité de lecture

Professeur Ataféï PEWISSI, Université de Lomé, Littérature de l'Afrique anglophone

Professeur Komlan Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé, Sociolinguistique

Professeur Ameyo AWUKU, Université de Lomé, Linguistique

Professeur Laure-Clémence CAPO-CHICHI, Université Abomey-Calavi, Littérature de l'Afrique anglophone

Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé, Littérature et civilisation allemandes

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé, Littérature africaine

Professeur Minlipe Martin GANGUE, Université de Lomé, Linguistique

Professeur Essohanam BATCHANA, Université de Lomé, Histoire contemporaine

Professeur Didier AMELA, Université de Lomé, Littératures francophones

Professeur Vamara KONE, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Etudes américaines et Littérature comparée
Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé, Littérature allemande
Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé, Sociologie
Professeur Innocent KOUTCHADE, Université d'Abomey-Calavi, Linguistique anglaise appliquée
Professeur Bilakani TONYEME, Université de Lomé, Philosophie et Sciences de l'Education
Professeur Tchaa PALI, Université de Kara, Linguistique descriptive
Professeur Ayaovi Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Université de Lomé, Littérature africaine
Monsieur Komi KPATCHA, Maître de Conférences, Université de Kara, Littérature
Monsieur Damlègue LARE, Maître de Conférences, Université de Lomé, Littérature de l'Afrique anglophone
Monsieur Paméssou WALLA, Maître de Conférences, Université de Lomé, Littérature anglaise
Monsieur Weinpanga A. ANDOU, Maître de Conférences, Université de Lomé, Etudes hispaniques
Monsieur Hodabalou ANATE, Maître de Conférences, Université de Lomé, Littérature de l'Afrique anglophone,
Monsieur Essobiyou SIRO, Maître de Conférences, Université de Lomé, Littérature de l'Afrique anglophone,
Monsieur Komi BAFANA, Maître de Conférences, Université de Lomé, Littérature anglaise.

Secrétariat

Dr Atsou MENSAH (MA), Dr Akponi TARNO (A), Dr Eyanawa TCHEKI.

Infographie & Montage

Dr Aminou Idjadi KOUROUPARA

Contacts : (+228) 90284891/91643242/92411793

Email : larellicca2017@gmail.com

© LaReLLiCCA, 25 août 2024

ISSN : 2709-5487

Tous droits réservés

Editorial

La *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation* (RILLiCC) est une revue à comité de lecture en phase d'indexation recommandée par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Elle est la revue du Laboratoire de Recherche en Langues, Littérature, Culture et Civilisation Anglophones (LaReLLiCCA) dont elle publie les résultats des recherches en lien avec la recherche et la pédagogie sur des orientations innovantes et stimulantes à la vie et vision améliorées de l'académie et de la société. La revue accepte les textes qui cadrent avec des enjeux épistémologiques et des problématiques actuels pour être au rendez-vous de la contribution à la résolution des problèmes contemporains.

RILLiCC met en éveil son lectorat par rapport aux défis académiques et sociaux qui se posent en Afrique et dans le monde en matière de science littéraire et des crises éthiques. Il est établi que les difficultés du vivre-ensemble sont fondées sur le radicalisme et l'extrémisme violents. En effet, ces crises et manifestations ne sont que des effets des causes cachées dans l'imaginaire qu'il faut (re)modeler au grand bonheur collectif. Comme il convient de le noter ici, un grand défi se pose aux chercheurs qui se doivent aujourd'hui d'être conscients que la science littéraire n'est pas rétribuée à sa juste valeur quand elle se voit habillée sous leurs yeux du mythe d'Albatros ou d'un cymbale sonore. L'idée qui se cache malheureusement derrière cette mythologie est que la littérature ne semble pas contribuer efficacement à la résolution des problèmes de société comme les sciences exactes. Dire que la recherche a une valeur est une chose, le prouver en est une autre. La *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation* à travers les activités du LaReLLiCCA entend faire bénéficier à son lectorat et à sa société cible, les retombées d'une recherche appliquée.

Le comité spécialisé « Lettres et Sciences Humaines » du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) recommande l'utilisation harmonisée des styles de rédaction et la présente revue s'inscrit dans cette logique directrice en adoptant le style APA.

L'orientation éditoriale de cette revue inscrit les résultats pragmatiques et novateurs des recherches sur fond social de médiation, d'inclusion et de réciprocité qui permettent de maîtriser les racines du mal et réaliser les objectifs du développement durable déclencheurs de paix partagée.

Lomé, le 20 octobre 2020.

Le directeur de publication,

Professeur Ataféï PEWISSI,

Directeur du Laboratoire de Recherche en Langues, Littérature, Culture et Civilisation Anglophones (LaReLLiCCA), Faculté des Lettres, Langues et Arts, Université de Lomé.
Tél : (+228) 90284891, e-mail : sapewissi@yahoo.com

Ligne éditoriale

Volume : La taille du manuscrit est comprise entre 4500 et 6000 mots.
Format: papier A4, Police: Times New Roman, Taille: 11,5, Interligne 1,15.

Ordre logique du texte

Un article doit être un tout cohérent. Les différents éléments de la structure doivent faire un tout cohérent avec le titre. Ainsi, tout texte soumis pour publication doit comporter:

- ***un titre en caractère d'imprimerie*** ; il doit être expressif et d'actualité, et ne doit pas excéder 24 mots ;
- ***un résumé en anglais-français, anglais-allemand, ou anglais-espagnol*** selon la langue utilisée pour rédiger l'article. Se limiter exclusivement à objectif/problématique, cadre théorique et méthodologique, et résultats. Aucun de ces résumés ne devra dépasser 150 mots ;
- ***des mots clés en français, en anglais, en allemand et en espagnol*** : entre 5 et 7 mots clés ;
- ***une introduction*** (un aperçu historique sur le sujet ou revue de la littérature en bref, une problématique, un cadre théorique et méthodologique, et une structure du travail) en 600 mots au maximum ;
- ***un développement dont les différents axes sont titrés***. Il n'est autorisé que trois niveaux de titres. Pour le titrage, il est vivement recommandé d'utiliser les chiffres arabes ; les titres alphabétiques et alphanumériques ne sont pas acceptés ;
- ***une conclusion*** (rappel de la problématique, résumé très bref du travail réalisé, résultats obtenus, implémentation) en 400 mots au maximum ;
- ***liste des références*** : par ordre alphabétique des noms de familles des auteurs cités.

Références

Il n'est fait mention dans la liste de références que des sources effectivement utilisées (citées, paraphrasées, résumées) dans le texte de l'auteur. Pour leur présentation, les normes du CAMES (NORCAMES) ou références intégrées sont exigées de tous les auteurs qui veulent faire publier leur texte dans la revue. Il est fait exigence aux auteurs de n'utiliser que la seule norme dans leur texte. Pour en savoir plus, consultez

ces normes sur Internet.

Présentation des notes référencées

Le comité de rédaction exige les NORMCAMES (Initial du/des prénom(s) de l'auteur suivi du Nom de l'auteur, année, page). L'utilisation des notes de bas de pages n'intervient qu'à des fins d'explication complémentaire. La présentation des références en style métissé est formellement interdite.

La gestion des citations :

Longues citations : Les citations de plus de quarante (40) mots sont considérées comme longues ; elles doivent être mises en retrait dans le texte en interligne simple.

Les citations courtes : les citations d'un (1) à quarante (40) mots sont considérées comme courtes ; elles sont mises entre guillemets et intégrées au texte de l'auteur.

Résumé :

- ✓ Pour A. Pewissi (2017), le Womanisme transcende les cloisons du genre.
- ✓ M. A. Ourso (2013, p. 12) trouve les voyelles qui débordent le cadre circonscrit comme des voyelles récalcitrantes.

Résumé ou paraphrase :

- ✓ M. A. Ourso (2013, p. 12) trouve les voyelles qui débordent le cadre circonscrit comme des voyelles récalcitrantes.

Exemple de référence

Pour un livre

COLLIN Hodgson Peter, 1988, *Dictionary of Government and Politics*, UK, Peter Collin Publishing.

Pour un article tiré d'un ouvrage collectif

GILL Women, 1998/1990, "Writing and Language: Making the Silence Speak," In Sheila Ruth, *Issues in Feminism: An Introduction to Women's Studies*, London, Mayfield Publishing Company, Fourth Edition, pp. 151-176.

Utilisation de Ibid., op. cit, sic entre autres

Ibidem (Ibid.) intervient à partir de la deuxième note d'une référence

source citée. Ibid. est suivi du numéro de page si elle est différente de référence mère dont elle est consécutive. Exemple : *ibid.*, ou *ibidem*, p. x. **Op. cit.** signifie 'la source pré-citée'. Il est utilisé quand, au lieu de deux références consécutives, une ou plusieurs sources sont intercalées. En ce moment, la deuxième des références consécutives exige l'usage de *op. cit.* suivi de la page si cette dernière diffère de la précédente.

Typographie

-La *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation* interdit tout soulignement et toute mise en gras des caractères ou des portions de textes.

-Les auteurs doivent respecter la typographie choisie concernant la ponctuation, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

Pour les textes contenant les tableaux, il est demandé aux auteurs de les numéroter en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Chaque tableau devra comporter un titre précis et une source propre. Par contre, les schémas et illustrations devront être numérotés en chiffres arabes et dans l'ordre d'apparition dans le texte.

La largeur des tableaux intégrés au travail doit être 10 cm maximum, format A4, orientation portrait.

Instruction et acceptation d'article

Les dates de réception et d'acceptation et de publication des articles sont marquées, au niveau de chaque article. Deux (02) à trois (03) instructions sont obligatoires pour plus d'assurance de qualité.

Sommaire

Littérature -----	1
<i>Monoko-zohi</i> de Diégou Bailly : une écriture du brassage culturel et de la cohésion sociale François Tchoman ASSEKA	3
Le contraste de l’humanitaire dans le théâtre de Tiago Rodrigues Amadou COULIBALY	19
La guerre comme négation du vivre-ensemble chez les primates dans <i>Brazzaville Beach</i> (1990) de William Boyd Astou Fall DIOP & Aladji Mamadou SANE & El Hadji Cheikh KANDJI	39
Post-Brexit Immigration and the British Welfare State Political Discourse in Douglass Board’s <i>Time of Lies</i> Ténéna Mamadou SILUE	65
The Representation of Violence in N’gugi wa Thiong’o’s <i>Weep Not, Child and A Grain of Wheat</i> Komi Séna KPEDZROKU.....	85
Social Justice as a Key Tenet of Security and Sustainable Peace: An Analysis of Martin Luther King Jr.’ S Speeches Mamadou DIAMOUTÉNÉ.....	103
Women’s Self-Definition and Societal Hardships in <i>The Color Purple</i> by Alice Walker Cyriaque SOSSOU & Anne Nathalie Jouvencia Agossi AGUESSY & Casimir Comlan SOEDE.....	115
A Peaceful and Secured Environment in a Shifting and Multiracial World: A Literary Reflection on Rebecca Walker’s <i>Black, White and Jewish</i> (2001) Seydou CISSÉ	135
American Female Leaders in Peacemaking: A Study of Jeannette Rankin, Jeane Kirkpatrick, and Hillary Clinton Agath KOUNNOU	151
Linguistique -----	173
Quels anthroponymes pour la culture de la paix ? Assolissim HALOUBIYOU.....	175
Plaisanterie à caractère phonique et lexical entre les parlers nawda Djahéma GAWA	191
The Semantic Landscape of “Peace”: Exploring Collocational Patterns and Their Prosodic Implications in Corpora	

Albert Omolegbé KOUKPOSSI & Blandine Opêoluwa AGBAKA & Innocent Sourou KOUTCHADE.....	205
Teaching English for Sustainable Peace: Integrating Language and Security Strategies in ECOWAS Education System	
Coffi Martinien ZOUNHIN TOBOULA	219
Sociologie et droit -----	239
Dispositifs de lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain : réflexions pour une lutte beaucoup plus efficace	
Donatien SOKOU.....	241
Les fêtes <i>N'do-biti</i> chez les Akaselem, <i>Assaku</i> et <i>Itchombi</i> chez les Biyobè : des stratégies de la cohésion sociale dans les régions centrale et de la Kara du Togo	
Houéfa Ablavi HOUEDANOU-AKOTCHOLO & Nourou TCHALLA & Atiyihwè AWESSO.....	259
Le Conseil de Sécurité de l'ONU face aux défis sécuritaires de l'Afrique Assataclouli BAKOUSSAM.....	275

SOCIOLOGIE ET DROIT

Dispositifs de lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain : réflexions pour une lutte beaucoup plus efficace

Donatien SOKOU

Département de sociologie et d'anthropologie
Centre Universitaire d'Adjarra (Université d'Abomey Calavi)
sokoupremier@yahoo.fr

Reçu le : 03/04/2024 Accepté le : 23/05/2024 Publié le : 25/08/2024

Résumé

Face à la numérisation à outrance de la vie, les pays ouest africains ont prévu des dispositifs pour contenir les éventuelles déviations numériques, notamment celles liées à la cybercriminalité. Mais, ces dispositifs sont de plus en plus mis à l'épreuve au point de susciter des débats. L'objectif de la présente recherche est d'analyser ces dispositifs de lutte afin d'y apporter des amendements. Pour y arriver, il a été emprunté une approche méthodologique mixte qui a permis d'enquêter cent-trente-neuf (139) acteurs aux profils diversifiés. Au terme des recherches, il a été retenu que le caractère dynamique des infractions numériques combiné avec une anomie relative, le déficit de formations spécifiques et de collaboration entre les différents acteurs des pays concernés puis la problématique de la réinsertion des cyber-délinquants mettent à mal l'efficacité des dispositifs de lutte.

Mots clés : dispositifs de lutte; cybercriminalité; réflexions ; lutte efficace; Bénin.

Abstract

Faced with the unbridled digitization of life, West African countries have put in place strategies to contain any digital deviance, particularly those linked to cybercrime. But these measures are increasingly being put to the test, to the point of provoking debate. The aim of the present research is to analyze these controlling mechanisms in order to make amendments. To achieve this, a mixed-methods approach was adopted, involving surveys of one hundred and thirty-nine (139) participants with diverse profiles. At the end of the research, it was concluded that the dynamic nature of digital offences, combined with relative anomie, the lack of specific training and collaboration among the various stakeholders in the countries concerned, and the problem of reintegrating cyber-offenders, undermine the effectiveness of the measures in place to combat them.

Key words: fight mechanisms; cybercrime; reflections; effective fight; Benin.

Introduction

Les progrès technologiques associés aux mutations sociales ont profondément modifié la façon de vivre des populations dans le monde entier et particulièrement en Afrique subsaharienne. Cela explique aujourd'hui le fait que les hommes mènent une double vie : la vie réelle et celle dite numérique. Désormais, les mondes réel et virtuel se vivent simultanément. Cette façon de vivre en même temps, le réel et le virtuel procure assez d'avantages. Ainsi, à partir de l'internet, il est possible aujourd'hui de voir les différentes interactions sociales se dérouler normalement. En effet, dans le cyberspace, il est possible de procéder à des achats ; des ventes ; de faire ou suivre des réunions ; participer à des jeux ; de se promener, etc. La vie sociale est de plus en plus numérisée, offrant aux citoyens numériques moult avantages pour leur vie société.

Cependant, au-delà de ces nombreux avantages qu'il procure aux internautes, le cyber espace est de plus en plus, le lieu pour bon nombre de s'adonner à des déviances de tout genre. Ainsi, cet espace virtuel qui se devait d'être le lieu de jouissance des droits et libertés individuels, enregistre beaucoup de pathologies numériques dont la cybercriminalité. Cette dernière est une forme de criminalité dynamique, complexe et très diversifiée aux origines diverses. Elle est en constante augmentation dans le monde et en particulier en Afrique de l'ouest où ses conséquences sont, de plus en plus, lourdes surtout sur les plans économique, social et politique.

D'abord, au plan économique, on enregistre la perte des milliards de francs non seulement des entreprises mais aussi des citoyens ouest africains. Les dommages financiers de cette forme de criminalité sont d'une importance capitale en Afrique de l'ouest. Ainsi,

Selon les projections du rapport annuel du cabinet de conseil américain Cybersecurity Ventures, les coûts liés à la cybercriminalité devraient connaître une augmentation de 15 % par an au cours des trois prochaines années, atteignant 8 000 milliards de dollars cette année et estimés à 10 500

milliards de dollars par an d'ici 2025, contre 3 000 milliards de dollars en 2015 (S. Kabore et al., 2023, p. 9).

Ensuite, au plan social, la cybercriminalité impacte négativement l'éducation des jeunes, auteurs majoritaires. Prenant cette pratique comme un modèle de réussite sociale, nombre de jeunes abandonnent les classes pour s'adonner à cette déviance qui constitue une véritable menace pour le vivre ensemble. Ensuite, au plan politique, la crédibilité des pays des délinquants prend un coup ; ce qui salit également l'image des Etats. Alors, il faut souligner que fondamentalement, la cybercriminalité crée des dommages financiers aux pays ouest africains, déchire le tissu social ternit leur image au plan diplomatique. Car,

...ce phénomène de la cybercriminalité pose au moins trois grands problèmes : le premier concerne l'image du pays et des citoyens [...] à l'extérieur qui ne cesse de se dégrader ; ce qui est la conséquence du second problème : les difficultés d'ordre économique, car les entreprises et les hommes d'affaires [...], victimes de cette triste image, éprouvent d'énormes difficultés à profiter des avantages du cyberspace dans leurs activités avec des partenaires étrangers ; enfin, le troisième problème est d'ordre éducationnel car les cybercriminels sont très jeunes (J.-J. Bogui, 2010, p.164).

Face à toutes ces conséquences au triple plan économique, social et politique et s'inspirant des dispositions des conventions de Budapest et de Malabo, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis en place un certain nombre de dispositifs pour pouvoir lutter efficacement contre le phénomène de la cybercriminalité. Déjà en 2010 des dispositions d'harmonisation ont été mises en place: **l'acte additionnel A/SA.1/01/10** relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO fixe notamment les obligations de sécurité qui incombent aux responsables du traitement de telles données pour en assurer la confidentialité ; **l'acte additionnel A/SA.2/01/10** portant transactions électroniques dans l'espace de la CEDEAO fixe les conditions d'admission de la signature électronique ; enfin, la **Directive C/DIR/1/08/11** portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO adapte le droit pénal et la procédure pénale

des États membres au phénomène de la cybercriminalité. De même, il a été mis en place par la communauté, une stratégie régionale de lutte contre la cybercriminalité ayant pour objectif de tirer le meilleur profit de ces avancées, d'améliorer le niveau des dispositifs nationaux de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité, et de développer la coopération et l'entraide entre les États membres de la région. Par ailleurs, l'organisation de plusieurs assises de réflexions et de formations sur la question de la cybercriminalité est assurée par l'institution régionale en vue d'aller à bout du phénomène cyberdélinquant.

En dépit de tous ces dispositifs mis en place pour mieux sécuriser le cyberspace aux fins d'assurer une sécurité efficace dans l'espace ouest africain, le phénomène de la cybercriminalité ne cesse de monter quotidiennement au point de devenir une préoccupation majeure pour les dirigeants ouest africains. En effet, dans le monde en général et dans l'espace ouest africain en particulier,

Malgré les diverses actions menées pour lutter contre ce fléau, on constate que ce phénomène continue de s'amplifier surtout dans les milieux scolaire et étudiantin où l'on ne croit plus en la vertu du travail, de l'effort mais au contraire où l'on est obnubilé par le gain facile. Cette pratique qui débute par des petites arnaques, atteint des dimensions souvent inimaginables ; elle débouche sur des pratiques mystiques. En effet, pour atteindre leurs objectifs, les "brouteurs" solliciteraient l'aide de marabouts ou de féticheurs pour envoûter leurs victimes afin que ces dernières continuent de satisfaire leurs exigences qui évoluent de façon croissante (A. N'Guessan, 2014, p. 182).

En dépit des efforts des Etats membres de la communauté pour internaliser, de façon relative, les instruments communautaires, le phénomène de la cybercriminalité ne cesse de créer, de par son ampleur, des conséquences sur la vie des nations. La cybercriminalité, défie de plus en plus, les mécanismes de lutte mis en place au point de constituer

un phénomène qui menace l'économie, la société et la sécurité nationale. Elle engendre des coûts directs et indirects pour les victimes, les entreprises, les administrations et l'Etat. Elle fait peser

des risques sur les infrastructures critiques, les données personnelles et notre souveraineté numérique (ANCY-TOGO, 2023, p. 25).

Au regard de ces constats malgré les différentes mesures prises par les Etats membres de la communauté, sous l'impulsion de cette dernière, une question fondamentale se dégage : pourquoi la lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain souffre encore d'efficacité malgré tous les dispositifs de lutte existants ?

Cette interrogation justifie la pertinence de la présente recherche qui porte sur : **dispositifs de lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain : réflexions pour une lutte beaucoup plus efficace**. Pour y arriver, le présent travail de recherche s'est appuyé une méthode, des matériels et un modèle d'analyse.

1. Méthode, matériels et modèle d'analyse

Le présent travail constitue s'appuie sur une enquête de terrain selon les normes en recherche sociologique. Et « *comme toute enquête, une enquête sociologique est une technique de collecte d'informations* » (N. Berthier, 2006, p. 8). Or, cette collecte d'informations n'est possible que grâce à une approche méthodologique avec des matériels associés et un modèle d'analyse approprié.

1.1. Aire et durée de recherche

La présente recherche s'est effectuée dans l'espace ouest africain. En raison de l'étendue de l'espace de la recherche et des ressemblances sociolinguistiques, tous les pays n'ont pas été couverts par l'enquête. Ainsi, sur les 15 Etats, seuls 11 pays sont concernés par la présente recherche à savoir : Sénégal, Guinée Bissau, Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigéria, Mali, Burkina Faso, Niger et Bénin.

1.2. Groupes cibles et échantillonnage

Les groupes cibles proviennent de différentes catégories socio professionnelles. Il s'agit essentiellement des agents des forces de sécurité et de défense (41), des acteurs de justice (18), des responsables d'entreprises et de commerce (30), des autorités administratives en charge de la sécurité numérique (15), les acteurs de la société civile (15),

et les victimes et/ou auteurs (20). En définitif cent-trente-neuf (139) interlocuteurs ont participé à l'enquête. L'échantillon des populations est plus ciblé pour plus d'objectivité de la recherche. Le choix de l'échantillon s'est fait de manière empirique en alternant les techniques d'échantillonnage du choix raisonné et celle aléatoire.

1.3. Recueil et analyse des données

Le recueil des données est réalisé à partir des entretiens semi-directifs, de l'observation directe, d'analyse de données documentaires et des questionnaires. Des guides d'entretien constitués de questions ouvertes, ont permis de recueillir auprès des enquêtés les perceptions et les logiques explicatives du phénomène étudié. L'observation directe a permis a été aussi d'une grande importance.

Les méthodes qualitative et quantitative ont servi à l'analyse des différents matériaux collectés. La méthode qualitative a permis dans un premier temps de donner la parole aux acteurs, pour connaître les conceptions et les motivations sous-jacentes du phénomène; d'expliquer les causes et conséquences du phénomène, les interactions entre les différents acteurs de lutte et le traitement des auteurs appréhendés. Pour une analyse beaucoup plus sociologique, un modèle d'analyse a été construit à l'aide des théories de : conflit des cultures de Sellin (1938), anomie de Durkheim (1893), structuro-fonctionnalisme de Parsons (1937) et lien social de Hirshi (1969). Ce modèle théorique a servi de sous basement à l'analyse et la discussion des écarts de comportements issus du croisement des anciennes manières de faire et l'avènement du monde numérique, du déficit ou de l'inadaptation des textes existants à l'évolution du monde, du dysfonctionnement des différents services de lutte et les facteurs expliquant la défaillance du système de réinsertion des cybercriminels dans les Etats ouest africain. Ce modèle théorique est bien adapté pour l'analyse et la discussion des résultats.

2. Résultats : Dispositifs de lutte contre la cybercriminalité de l'Afrique de l'ouest à l'épreuve des tendances lourdes

Les dispositifs de lutte mis en place en Afrique de l'ouest sont éprouvés d'abord par le caractère dynamique et l'anomie, le déficit de

collaboration entre les différents acteurs de lutte combiné à l'hétérogénéité des organes de lutte puis la presque absence de politiques publiques de réinsertion des cybercriminels.

2.1. Délinquance numérique dans l'espace ouest africain : entre évolutions technologiques et mutations sociales

L'état des lieux des déviations numériques, dans l'espace ouest africain, a montré que les infractions liées à la cybercriminalité sont dynamiques et que les différents cadres juridiques ne sont pas forcément adaptés aux réalités et ce pour nombres de pays membres.

2.1.1. Typologie des infractions liées à la cybercriminalité en Afrique de l'Ouest

Aujourd'hui aucun domaine n'est épargné par l'utilisation de l'internet qui procure assez d'avantages. Mais bien qu'étant très utile pour l'humanité, il source de beaucoup de pathologies sociales. Au nombre de ces dernières, la cybercriminalité peut être citée. Le concept de cybercriminalité étant englobant et regroupant toutes les déviations commises à partir des systèmes d'informations ou sur eux, elle se manifeste en Afrique de l'ouest sous plusieurs formes. Même s'il est difficile d'établir une liste exhaustive de toutes ces déviations en lien avec la cybercriminalité dans la région ouest africaine, il peut être retenu quelques-unes regroupées en cinq grandes catégories :

✓ **déviations cybercriminelles à partir des réseaux sociaux** : les cybercriminels se montrent très créatifs en matière d'extorsion. En effet, l'une des techniques utilisées consiste à convaincre la victime d'entamer un rapport sexuel à distance via webcam mais en enregistrant uniquement les actes posés par la victime. Ce phénomène d'escroquerie en ligne concerne aussi bien des adolescents que des adultes. Par ailleurs, à partir des réseaux sociaux, ils créent des profils au nom des personnalités aussi bien nationales qu'étrangères. Ensuite, ils créent l'amitié et sympathisent avec leur victime avant de lui proposer des avantages diversifiés (aides, investissements, crédits, financements de projets et divers services sexuels) assujettis à des garanties (frais d'assurance, ouverture de compte, frais de déplacement) que la victime doit satisfaire par des préfinancements ;

✓ **à partir des sites internet** : les cybercriminels inventent des sites, des plateformes et des pages au nom des grandes sociétés, des banques, des institutions, des maisons d'assurances, des universités avec leurs emblèmes et enseignes presque authentiques. Ils proposent des prestations (recrutements, ventes, offres des crédits à des taux d'intérêts attractifs,...) en ligne contre des paiements de la part des victimes. Ainsi, ils arrivent à escroquer les victimes et profitent aussi pour collectionner leurs données personnelles qu'ils exploitent à d'autres fins criminelles ;

✓ **sur des sites internet** : les cyberdélinquants envoient un rançongiciel (ransomware) qui crypte les données de la victime ou verrouille ses système désorganisant les opérations des organisations victimes en rendant leurs données et leurs systèmes inaccessibles. Les opérateurs des rançongiciels demandent ensuite une rançon en échange du décryptage des données (ANCY-TOGO, 2023, p. 24) ;

✓ **sur les systèmes de transfert d'argent** : les cybercriminels ciblent les abonnés aux SIM de transfert d'argent des réseaux GSM à qui ils font croire qu'ils sont sélectionnés pour bénéficier des bonus ou autres lots. Pour ce faire, les victimes doivent taper certains codes pour activer le gain. De façon subtile, les escrocs amènent les abonnés à leur transférer l'argent disponible sur leur compte ou à donner leur code de transfert qui permet à l'arnaqueur de vider les comptes.

Un bande organisée d'escrocs située entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo se met en relation avec des personnes ciblées en se faisant passer pour leurs amis de vieille date. Ils se parent du titre de docteur en médecine pour faire croire à la victime, à l'existence d'un commerce très rentable de la racine d'Artémia et bien d'autres produits tropicaux. Ainsi, les membres du groupe soutirent par des stratagèmes, des fonds à leurs victimes par des moyens fictifs consistant dans l'achat du produit, de stockage, de transport, de conditionnement et des formalités douanières. Cette stratégie a permis de soutirer chez les victimes des fonds par transfert mobile money sur plusieurs numéros enregistrés, très souvent, sous de fausses identités. Au Bénin, certains suspects usurpent la qualité et les identités de fonctionnaires de douane,

pour proposer à leurs victimes la vente aux enchères de certains produits vivriers (bidon d'huile, sac de riz, etc.) et des motocyclettes arraisonnées par le service de douane du port autonome de Cotonou. C'est ainsi que les suspects réussissent à tromper leurs victimes et se font transférer des milliers de francs CFA sur plusieurs numéros enregistrés sous de fausses identités. Il arrive qu'ils usurpent aussi la qualité d'agents des directions des réseaux GSM habilités à faire des mises à jour des Sim marchandes (Cartes SIM destinées à faire des transferts via les mobiles).

2.1.2. Infractions liées à la cybercriminalité : véritables déviances dynamiques dans l'espace ouest africain

Les infractions liées au numériques sont dynamiques. Elles évoluent en fonction des progrès technologiques et les mutations sociales. Ainsi, les modes opératoires des cyberdélinquants s'enrichissent des évolutions de la société et sont perfectionnés au jour le jour par des délinquants qui s'adaptent à l'évolution. Ainsi, sur le plan numérique, « *de nouveaux risques apparaissent et des menaces plus anciennes se sont potentialisées* » (Piquet, 2013, p. 11). Les délinquants élaborent de nouveaux modes opératoires et/ou en 'améliorent' les anciens pour les adapter à l'évolution de la société. Ce faisant, ces délinquants développent la résilience face non seulement aux services répressifs mais aussi à l'évolution de la mentalité des populations, potentielles cibles. Mais face à ces différentes manœuvres, les Etats réagissent à travers leurs cadres juridiques.

2.1.3. Lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain : des cadres juridiques peu adaptés

Les conventions de Budapest et de Malabo ont inspiré les dirigeants ouest africains à mettre en place des cadres juridiques pour faire face au phénomène de la cybercriminalité qui ne cesse de prendre des proportions alarmantes. C'est bien vrai qu'au départ, les pays ouest africains ont mis du temps non seulement à ratifier les deux conventions ci-dessus évoquées mais aussi à légiférer en la matière. Cet état de choses a causé pas mal de difficultés aux acteurs de la procédure pénale dans les dossiers de cybercriminalité. Les difficultés étaient liées aux normes non

adaptées, aux investigations, à l'immatérialité du réseau, la diversité des auteurs, etc. Cette réticence législative relative a finalement cédé place, presque dans les Etats, à une production de textes législatifs et réglementaires en matière de lutte contre la cybercriminalité. Mais en raison de la spécificité de ce type de déviance caractérisé par l'absence de frontières physiques et géographiques; l'implication de plusieurs nationalités (le plus souvent); la dématérialisation des acteurs; l'évolution technologique; la disponibilité d'outils de pseudonymisation, etc., beaucoup de législations nationales sont limitées dans leur application à cause de leur inadéquation relative avec les réalités. En effet, les populations n'étant pas préparées à l'avènement du numérique, commettent facilement des déviances qui ne sont pas forcément prévues par les cadres juridiques. Par ailleurs, pour déficit législatif, beaucoup de faits constitutifs de déviances numériques sont qualifiés par emprunt puisque n'étant pas prévus par les textes internes. Il faut souligner que cela limite aussi l'action des différents acteurs qui devraient travailler en symbiose.

2.2. Déficit de collaboration entre les acteurs et hétérogénéité des dispositifs de lutte : deux autres limites de la lutte contre la cybercriminalité en Afrique de l'ouest

L'état des lieux de la collaboration entre les acteurs d'un même Etat d'une part et celle entre les organes des Etats d'autre part montre que l'hétérogénéité des dispositifs de lutte contre la cybercriminalité est l'un des facteurs limitant cette action publique.

2.2.1. Collaboration entre acteurs de lutte au niveau de chaque Etat

La question de collaboration se pose avec acuité au niveau des acteurs de lutte de chaque Etat. D'abord, certains Etats (francophones surtout) de l'Afrique de l'ouest ont une organisation policière dualiste. En effet, ces Etats, à l'exception du Bénin (qui possède une force unique de sécurité intérieure : Police républicaine) possèdent deux forces de sécurité intérieure : Police nationale et Gendarmerie nationale. Cette complexité organisationnelle pose déjà un problème de conflits entre ces deux acteurs à la phase de police judiciaire. Ce conflit limite le partage d'informations, donc entrave la collaboration. De plus, entre les services

d'identité, de la sûreté de l'Etat, et autres services publics, la collaboration n'est pas encore une réalité dans les pays de l'Afrique de l'ouest. Par ailleurs, le retard criard dans la réponse aux réquisitions adressées aux réseaux GSM par les services de police est révélateur du déficit de collaboration entre acteurs publics et privés dans le processus de lutte. A ce sujet, un agent de police s'indigne :

[...] Avec les réseaux GSM, c'est la croix et la bannière. Moi cela fait plusieurs mois que j'ai envoyé des réquisitions sans réponses. Et ce qui marrant, c'est tous les réseaux GSM qui se comportent de la sorte. Pour une réquisition, il faut attendre au moins six, dix, voire douze mois pour avoir parfois les réponses. Or, il y a des enquêtes où vous avez besoin de ces données pour avancer en vue de la manifestation de la vérité, mais hélas [...] (un enquêteur, 47ans, Lomé).

Il faut noter que ce même malaise s'observe au niveau des Etats.

2.2.2. Etat des lieux de la collaboration entre Etats ouest africains

En dépit des différents accords et principes de coopération entre les pays membres de la communauté ouest africaine, la collaboration entre les différents services de lutte contre la cybercriminalité peine à trouver ses marques. Le partage d'informations, les remises de police à police, partage d'expérience, etc. se font difficilement malgré tous les mécanismes qui existent pour faciliter la coopération. De même, les services de coopérations existants à l'instar de l'Interpol, Afripol, SIPAO (Système d'Informations Policière en Afrique de l'Ouest) et autres mécanismes, malgré leurs efforts, la collaboration entre Etats pose toujours un problème. Cette situation paradoxale a été évoquée par plusieurs enquêtés. L'un d'entre eux s'exprime en ces termes :

[...] ce n'est pas facile d'interpeller les cybercriminels aujourd'hui. Au nom de la libre circulation des personnes et des biens, dès qu'ils se sentent menacés ici, ils vont dans les pays voisins pour s'y réfugier en paix. Parfois, vous avez des informations sur leur position que vous fournissez aux services de lutte des pays voisins sans suite [...] (un policier, 41 ans, Cotonou).

Cet écart est aussi fonction du fait de la diversité des services de lutte dans la sous-région.

2.2.3. Hétérogénéité des dispositifs de lutte : une limite à une bonne collaboration

Bien que regroupés dans une même communauté, les pays de l'Afrique de l'ouest n'ont pas mis en place les mêmes dispositifs de lutte contre la cybercriminalité. Ces instruments diffèrent, tant dans la forme que dans le fond, d'un pays à un autre. Tandis que certains pays ont consacré exclusivement une seule unité de répression (Bénin, Ghana, Libéria, Nigéria, Togo, etc.), d'autres en possèdent deux (Sénégal, Mali, Burkina, etc.). Ces pays ont deux forces de Police et chaque force à une unité dédiée à la répression du phénomène. Par ailleurs, pour les uns, une juridiction est dédiée pour les infractions économiques (dont la cybercriminalité). Il s'agit de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET), la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) de la Guinée et de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) du Sénégal, etc. Pour les autres, tous les tribunaux sont compétents pour vue que l'infraction se commette sur leur territoire. La diversité des acteurs de lutte implique forcément une diversité de procédures et de mécanismes à mettre œuvre par les pays. Cette double diversité limite la coopération entre ces différents services puisqu'ils ne sont pas dans le même registre. Toutefois, ils arrivent parfois à contourner ces difficultés pour aboutir à l'incarcération de certains délinquants transnationaux.

2.3. Politiques publiques inadaptées de réinsertion dans les Etats de l'Afrique de l'ouest : conditions favorables à la persistance du phénomène cybercriminel

Dans la sous-région ouest africaine, la problématique de la réinsertion alimente actuellement les débats en raison de ses limites pour plusieurs raisons. De cet état des lieux de cette question, il ressort que la réinsertion telle que exécutée aujourd'hui, favorise en partie la pertinence de la cybercriminalité dans la sous-région.

2.3.1. Question de la réinsertion dans la sous-région

La question de la réinsertion dans la région ouest africaine constitue une problématique de l'heure. Bien qu'il n'existe pratiquement pas de chiffres officiels sur les taux de récidivisme dans presque tous les pays, les acteurs pénitentiaires s'accordent à reconnaître ce taux serait en croissance. Cette problématique de réinsertion constitue du terreau pour la récurrence de bon nombre de déviances dont la cybercriminalité. Le processus de réinsertion dans ces pays est encore embryonnaire. Ce dysfonctionnement, au regard de ces nombreuses conséquences au plan socioéconomique, mérite une attention particulière de la part des autorités pénitentiaires pour l'élaboration de politiques publiques pénitentiaires adéquates

2.3.2. Politiques pénitentiaires dans la sous-région et les normes internationales : un écart ?

Les politiques publiques pénitentiaires, au-delà de leurs missions de permettre chacun des détenus de « *souffrir pour racheter ses fautes* » (P. Combessie, 2018, p. 11) ou de prévoir les lieux de « *l'art du bon dressement* » (M. Foucault, 1975, p. 200), sont de plus en plus tournées vers un seul but : « *le détenu doit sortir de la prison meilleur qu'il n'en est entré* » (P. Mbanzoulou, 2004, p. 43). Or, dans les Etats ouest africains, les politiques publiques pénitentiaires s'écartent des standards internationaux qui veulent que « *la prison soit devenue aujourd'hui, les lieux d'accueil où l'on prépare des anciens déviants sociaux à leur reclassement social après leur séjour carcéral. Outre sa mission coercitive, le garde prison a désormais une mission normative* » (D. Sokou et T. T. Dikpo, 2023 p. 241).

Dans la plupart des pays ouest africains, les politiques publiques pénitentiaires n'existent pratiquement pas ou celles existantes sont laconiques sans une boussole pouvant permettre leur mise en œuvre. Quelques rares pays comme le Bénin, ont eu le mérite d'élaborer le plan de réinsertion. Il existe un réel écart entre les normes en matière de réinsertion et les constats faits sur le terrain où les activités de réinsertion se résument à des activités occupationnelles exécutées à l'intention des détenus. Par ailleurs, les mécanismes de réinsertion qui devraient être

élaborés dans une politique pénitentiaire, main courante de tout le processus. Cette situation est alimentée par un déficit de compétence en matière de réinsertion dans la sous-région.

2.3.3. Déficit de compétences en matière de réinsertion

Outre les politiques publiques et les infrastructures, le processus de réinsertion pour être conduit convenablement a besoin des compétences. D'abord, nombre de pays de la sous-région ouest africaine, n'ont pas de corps de garde prisonniers. Or, ce corps professionnel de l'administration pénitentiaire constitue l'un des acteurs clés du processus de réinsertion. Ensuite, la région possède très peu d'experts pénitentiaires de rang international, pouvant insuffler à ce secteur le vent dont il a besoin pour s'affirmer davantage. Enfin, les assistants sociaux et les psychologues spécialistes des questions pénitentiaires sont formés en nombre insuffisant alors que le nombre de détenus augmente quotidiennement.

L'ensemble de ces défaillances suscitent la réaction des sociologues de la délinquance dont il importe d'exposer les points de vue de certains.

3. Discussion : inefficacité des dispositifs de lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain : regard de la sociologie de la délinquance

Aujourd'hui, la problématique de la lutte contre la cybercriminalité dans l'espace ouest africain est un enjeu au point où les dirigeants ont mis en place un certain nombre de dispositifs qui montrent, au jour le jour, leurs limites pour plusieurs raisons.

D'abord, l'évolution des technologies et les mutations sociales enrichit le caractère dynamique des infractions numériques et ceci dans un contexte d'absence de lois spécifiques dans bon nombre de pays de l'Afrique de l'ouest. Les technologies de la communication importées dans la région ouest africaine rencontrent la culture africaine qui n'était pas forcément préparée pour cela. La rencontre de ces deux civilisations que Sellin (1938) appelle "conflits de culture". Dans cette approche culturaliste de Sellin, les africains qui avaient leur manière de vivre, à la rencontre de la "vie numérique", se retrouvent dans un pluralisme de cultures, terreau de la criminalité numérique qui suit l'évolution de la société et de la

technologie. Cela justifie non seulement la recrudescence de cette forme de criminalité mais aussi son caractère dynamique. Etant donné que c'est une nouvelle forme de criminalité, la production des lois n'a pas suivi ; ce qui explique l'anomie (E. Durkheim) relative dans certains pays et pendant longtemps. Or, sans des textes de lois spécifiques, la lutte contre cette déviance peine à prendre puisque un principe de droit stipule que : « sans texte de loi, pas d'infraction ».

Ensuite, le déficit de collaboration entre les différents acteurs (nationaux et sous régionaux) combiné à l'hétérogénéité des dispositifs de lutte constitue une véritable limite pour l'appareil de lutte de chaque Etat. Cette hétérogénéité empêche chaque maillon (acteur ou groupe d'acteurs) du système de jouer pleinement sa fonction. L'ensemble des acteurs de lutte constituent un système social où chacun, doit accomplir une fonction bien déterminée pour le maintien de tout le système de lutte pour son efficacité. Alors, lorsqu'un seul maillon du système (un acteur ou un groupe d'acteurs), connaît un dysfonctionnement, tout le système de lutte est défaillant. En conséquence, le déficit de collaboration entre les différents acteurs (maillons) rejaillit indubitablement sur tout le système puisque chaque partie contribue forcément au maintien en équilibre de tout le système en vue d'une lutte beaucoup plus efficace ; ce qui explique que chaque acteur, dans une perspective fonctionnaliste collaborative, en jouant pleinement sa fonction, participe à l'efficacité de la lutte. Par ailleurs, la question de l'hétérogénéité des dispositifs de lutte handicape la lutte. En effet, le caractère hétérogène des dispositifs ne permet pas un meilleur échange d'informations entre les différents organes dans différents pays. Au moment où certains pays ont opté pour une structure unique de répression, d'autres en prévoient deux ou trois. Cela pose un véritable problème d'harmonisation dans le même espace.

Enfin, la problématique de la réinsertion est l'autre limite des dispositifs de lutte contre la cybercriminalité. En effet, les détenus cessent d'appartenir à une société conventionnelle. Ils vivent désormais dans une société carcérale où les liens sociaux conventionnels n'existent pratiquement plus. Ayant vécu, pendant un séjour relativement long, dans la société carcérale, les détenus nouvellement sortis ont vraiment du mal à intégrer leur "ancienne société" puisque les liens sociaux

conventionnels jouant un « *rôle essentiel de contrôle et d'inhibition des motivations déviantes* » (J. Faget, 2013, p. 76). Or, « *déviance et délinquance résultent de la fragilité, de l'affaiblissement ou de la rupture des liens avec la société conventionnelle* » (J. Faget, 2013, p. 76). Pour Hirshi, les délinquants ont des relations fragiles ou froides. Alors, pour les détenus dans le processus de réinsertion, il est important de leur créer plus de liens sociaux conventionnels, de leur créer et de nourrir des relations humaines afin qu'ils retrouvent les liens qui caractérisent la société conventionnelle, liens perdus entre temps pendant le séjour carcéral. En conséquence, tout processus de réinsertion doit avoir pour but de « *développer des compétences sociales auprès des anciens détenus, les amener à développer des liens chaleureux et constructifs avec leurs pairs de manière à être largement dépendants et qu'ils soient prêts à sacrifier leur intérêts personnel au profit des valeurs du groupe* » (J. Faget, 2013, p. 78). Au-delà de tout, tout processus de réinsertion ne doit occulter le volet social, doit réinventer la société conventionnelle pour recréer les liens sociaux, importants pour l'intégration du détenu, entre temps séparé de son milieu de vie habituel.

Conclusion

Dans un contexte de « *ce monde connecté qu'on nous impose* » (N. Bérard, 2022, p. 15), l'Afrique de l'ouest bien que jouissant des avantages de l'internet, enregistre assez de maux liés au numérique dont la cybercriminalité. Pour y faire face, les dirigeants ouest africains ont mis en place bon nombre de dispositifs pour lutter contre ce phénomène qui a d'énormes conséquences aux plans économique, social et politique. Mais, l'efficacité de ces dispositifs se trouve confrontée à plusieurs facteurs qui ne cessent de défier quotidiennement les différents acteurs de lutte des différents pays de l'espace ouest africain.

Face à cette problématique, la présente recherche, ayant pour objectif général d'analyser ces dispositifs de lutte afin d'y apporter des amendements, a été emprunté une approche méthodologique mixte qui a permis d'enquêter cent-trente-neuf (139) acteurs aux profils diversifiés grâce aux outils conçus à partir des hypothèses de travail élaborée en adéquation avec la problématique en étude.

La recherche a fait remarquer dans un premier temps que le caractère dynamique des infractions et l'anomie relative dans laquelle baignent la plupart des pays de la sous-région constituent l'une des limites des dispositifs de lutte mis en place. Dans un deuxième temps, le déficit de collaboration associé à l'hétérogénéité des dispositifs de lutte est l'autre facteur non moins négligeant contribuant à l'inefficacité de l'appareil de lutte. Dans un troisième temps, la question de la réinsertion des détenus cybercriminels dans l'espace ouest africain alimente la défaillance du système de lutte contre la cybercriminalité.

Alors, au regard de ces différents résultats, il s'impose la réforme des dispositifs de lutte dans l'espace ouest africain afin de les rendre plus efficaces. Cette refonte dans une approche prospectiviste permettra de rendre beaucoup plus efficaces les dispositifs de lutte au niveau de tous les pays de l'espace ouest africain.

Références bibliographiques

AGENCE NATIONALE DE LA CYBERSECURITE LOME – TOGO, *Etat des lieux de la cybercriminalité au Togo*, Lomé, ANCY-Togo.

BERARD Nicolas, 2022, *Ce monde connecté qu'on nous impose. Le comprendre et le combattre !*, Paris édition le passager clandestin.

BERTHIER Nicole, 2006, *Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin.

BOGUI Jean-Jacques, 2010, « La cybercriminalité, menace pour le développement. Les escroqueries Internet en Côte d'Ivoire », *Afrique contemporaine*, vol 2, numéro 234 : Pp. 155-170.

COMBESSIE Philippe, 2018, *Sociologie de la prison*, Paris, Editions La Découverte.

DURKHEIM Emile, 1930, *Le suicide*, Paris, PUF.

FAGET Jacques, 2013, *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Toulouse, Editions érès.

FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Paris, Bibliothèques des histoires.

KABORE Sylvestre, KOFFI Brice-Yves, DIAWARA Amadou Tidiane, FANNY Alassane, LASSISSI Issa et AMLAMAN Jean-Jacques, 2023, *Livre blanc. Le cyberspace africain à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle (IA) : enjeux, défis et opportunités*, Abidjan, CIBEROBS.

MBANZOULOU Paul, 2004, *La réinsertion sociale des détenus de l'apport des surveillants et des autres professionnels pénitentiaires*, Paris, L'Harmattan.

N'GUESSAN Anon, 2014, «La pratique de la cybercriminalité en milieux scolaire et universitaire de Côte d'Ivoire. Cas des élèves et étudiants du district d'Abidjan», *European Scientific Journal* November edition vol.10, No.31, Pp. 178-195.

PARSONS Talcott, 1951, *Toward a general theory of action*, Harvard, Harvard University Press.

PIQUET Agathe, 2013, *Les politiques répressives face aux systèmes criminels transnationaux : l'exemple de l'Amérique latine*, Mémoire de master recherche à l'Université de Toulouse2.

SELLIN Thorsten, 1938, *Conflits de culture et criminalité*, Paris, Pédone.

SOKOU Donatien et DIKPO Tlilton Télésphore, 2023, « Réinsertion sociale des anciens détenus au Bénin : éléments de réflexion pour une sociologie pénitentiaire » *DEZAN*, Volume 11, Numéro 1 : Pp. 224-244.